

Le bénévolat dans les bibliothèques territoriales



« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »

Définition juridique du Conseil économique et Social du 24 février 1993

Un engagement

... caractérisé par le **flou juridique** qui entoure le statut de bénévole en bibliothèque

... **sans excès de contrainte** : le bénévole est libre de mettre fin à son engagement quand il le souhaite

Combien de bénévoles dans les bibliothèques en France ?



Qui sont les bénévoles en bibliothèque ?

Une femme

70 ans

Retraitée de l'enseignement



Ce qui entraîne :

- une **usure** chez des personnes engagées depuis longtemps ;
- des difficultés à **appréhender l'évolution récente** des bibliothèques de lecture publique ;
- des **difficultés pour s'approprier le volet numérique** des missions des bibliothèques.

90%

de femmes

(nombreuses retraitées du monde de l'éducation)

de **+ 65 ans** voire plus de 70 ou 75 ans

Des leurs d'optimisme pour l'avenir

- Des bénévoles en **activité professionnelle** (domaines du tertiaire ou du service public).
- Une nouveauté : les **bénévoles mineurs**

Que font les bénévoles ?

- L'accueil, équipement et rangement des collections
- Les tâches de fonctionnement courant : 8 000 responsables de bibliothèques
- La médiation vers le public jeune, notamment les scolaires
- Un rôle de soutien et d'amplification de l'action des salariés



de bibliothèques et points lecture en France ne fonctionnent qu'avec des bénévoles et sont situées en zone rurale.

Où sont-ils ?



Communes de moins de 2 000 habitants



Communes de 2 000 à 10 000 habitants



Communes de 10 000 à 50 000 habitants



Communes de plus de 50 000 habitants

Pour un service encore plus performant



Proposer

des formations aux bénévoles en bibliothèque. C'est le cœur des missions des Bibliothèques départementales, conforté par la Loi bibliothèques

Conditionner

l'attribution des aides départementales au niveau de formation des salariés et bénévoles



Adopter

et diffuser une convention-type du bénévolat en bibliothèque

Améliorer

la connaissance des médiathèques départementales à propos des bénévoles actifs sur leur territoire, notamment par le biais d'enquêtes (tous les 5 ans)

